



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 22 juin 2026

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation le 22 juin 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Jean-Philippe CHAUX
Sandrine MARVALIN-GEANT
Laurent MARION
Angélique CHAVY

Nelly MONCORGER
Valérie ROZIER
Alexis FARJOT
Josette RAYMOND
Mathieu CHAPOT
Chrystelle SAGE
Mathieu SAGNOL

Excusés : Eric BLANC (Pouvoir donné à Jean-Philippe CHAUX)
Frédéric BONNARD (Pouvoir donné à Angélique CHAVY)

Secrétaire de séance : Mathieu CHAPOT

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Mathieu CHAPOT est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2026

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2026, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Frédéric BONNARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 4 mai 2026) à signer le procès-verbal de séance.

3 Décision modificative n°1

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 9 mars 2026, à hauteur de :

- 800 784.39€ en section de fonctionnement
- 743 152.34 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le déficit d'investissement constaté au compte administratif (CA) de l'année N-1 doit obligatoirement être **repris au budget primitif de l'année N**.

Les ajustements proposés prévoient :

- un virement de **143 883 €** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ;
- la prise en compte d'un **excédent de fonctionnement reporté de 204 541,93 €** ;
- l'affectation de **186 370,26 €** d'excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068.

Ces ajustements administratifs ne modifient pas le résultat financier constaté lors du vote du budget en mars 2026. Il s'agit de modifications d'écritures comptables à la demande de la direction générale des finances publiques.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modifications et virements de crédits proposés.

4

Délibération : désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Pour rappel le rôle de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées), est d'évaluer si besoin les charges transférées entre les communes membres et la CCPA et de produire un rapport servant à déterminer les attributions de compensation éventuelles lors de transfert de compétence entre les communes et la CCPA.

Après avoir délibéré

À l'unanimité des membres votants, le Conseil municipal a désigné :

- **Mme Sandrine MARVALIN-GEANT** en qualité de représentante titulaire ;
- **Mme Chrystelle SAGE** en qualité de représentante suppléante.

Ces élues représenteront la commune de Bibost au sein de la CLECT.

5

Délibération demande de subvention partenariat territorial 2026

Mr Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets des communes – Partenariat Territorial 2026. Cette demande concerne deux opérations d'investissement communal : la réfection du sol de la classe de maternelle et le remplacement du système d'alarme incendie du centre d'animation.

Le projet de l'école maternelle prévoit la dépose du revêtement existant, la réfection éventuelle du plancher et la pose d'un carrelage adapté aux locaux scolaires afin d'améliorer les conditions d'accueil, de sécurité, d'hygiène et de confort des enfants. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 17 496 € HT.

Le remplacement de l'alarme incendie du centre d'animation vise à moderniser un équipement devenu obsolète et à renforcer la sécurité des usagers et des personnels. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 9 311,28 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les deux projets, validé le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 26 807,28 € HT et autorisé le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département du Rhône ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à son instruction.

6

Délibération révision des tarifs de la cantine scolaire 2026-2027

Le Conseil municipal de Bibost doit se prononcer sur la révision des tarifs de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2026-2027. Cette révision est proposée par la commission Enfance afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement du service. En effet, le prestataire de restauration scolaire a annoncé une augmentation de 0,02 € par repas. Par ailleurs, la commune souhaite maintenir un niveau d'encadrement satisfaisant grâce à la présence d'un agent supplémentaire à la cantine, et ce dans un contexte de hausse générale des charges de fonctionnement.

Afin de préserver l'équilibre financier du service tout en limitant l'impact pour les familles, il a été proposé d'appliquer une augmentation de 0,05 € par repas. Le tarif de la cantine passerait ainsi de 5,05 € à 5,10 € à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil municipal a également examiné la situation des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Le tarif alors appliqué pour deux heures de garde, fixé à 3,15 €, n'est plus cohérent avec celui pratiqué pour l'accueil périscolaire du soir. Dans un souci d'harmonisation des tarifs des différents services municipaux, il a donc été proposé de porter ce montant à 3,65 € à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ces nouvelles dispositions tarifaires. Les tarifs retenus sont fixés à 5,10 € par repas de cantine et à 3,65 € pour les enfants bénéficiant d'un PAI.

7

Délibération révision du loyer de la Table de Math en application de la clause d'indexation du bail

Le Conseil municipal de Bibost doit examiner la révision triennale du loyer du restaurant communal « **La Table de Math** », prévue par les dispositions du bail commercial conclu avec son exploitant. La révision contractuelle devrait conduire à une augmentation du loyer mensuel de 700,00 € à 788,56 €, soit une hausse de 88,56 € par mois, représentant 1 062,72 € par an et une progression de 12,65 %.

Au cours des échanges, il a été rappelé que le restaurant constitue un commerce essentiel pour la commune, participant activement à l'animation du village, au maintien du lien social et à l'attractivité du territoire. Les élus ont également souligné les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les commerces ruraux, notamment en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation liés à l'énergie, aux matières premières et aux diverses charges de fonctionnement.

Le Conseil a également pris en considération l'engagement de l'exploitant dans le développement de son activité, notamment par la réalisation d'investissements financés sur ses propres fonds, tels que l'installation d'une pergola sur la terrasse du restaurant. Il a par ailleurs été observé que le niveau actuel du loyer demeure déjà élevé au regard de ceux pratiqués dans des communes comparables.

Considérant l'intérêt municipal attaché au maintien de cette activité économique et à la préservation du dernier commerce de proximité de la commune, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas

appliquer la révision triennale prévue par le bail commercial. En conséquence, le loyer mensuel du restaurant communal est maintenu à **700 €** à compter du **1er mai 2026**, afin de soutenir l'activité de l'établissement et de contribuer à la pérennité de ce service de proximité indispensable à la vie locale.

8 Points divers

- Désignation référent Moustique : Mr Franck Chaverot
- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) demande la désignation d'un référent forêt/bois pour structurer le lien entre les communes, le SOL et les acteurs de la filière et permettre le déploiement rapide des premières actions. Mr Franck CHAVEROT est désigné référent.
- Mr Thomas Levrat ne poursuivra pas sa mission sur le poste d'agent technique, qu'il occupait deux jours par semaine ; cependant Mr LEVRAT assurera sa mission actuelle jusqu'au 19 septembre. Une nouvelle campagne de recrutement est lancée.
- Un planning pour l'arrosage d'été va être organisé et assuré par les élus.
- Marché : Le fromager fait savoir qu'il ne serait plus présent les vendredis par manque de fréquentation.
- Suite à la canicule, l'école et le périscolaire du soir sont délocalisées au centre d'animation les après-midis, pour profiter d'une ambiance plus supportable grâce à la climatisation.
- Une commission petite enfance est créée à la CCPA. Mme Nelly Moncorgier y représentera la commune de Bibost.
- Conseil d'école : il a eu lieu le 16 juin 2026, l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2026/2027 est de 54 enfants. La maîtresse des maternelles quitte l'école de Bibost.
- Le vidéoprojecteur présent au centre d'animation ne sera pas mis à disposition lors des locations pour des soirées ou événements privés. Il sera à disposition comme support de présentation de réunions ou rencontres d'association.

9 Rapport des commissions communales

Commission finances et RH par Sandrine MARVALLIN-GEANT :

Le contrat de Linda Leclercq qui intervient sur le périscolaire du soir ainsi que pour le ménage de l'école est renouvelé pour la rentrée 2026/2027 pour une durée de 2 ans.

Commission enfance/jeunesse par Nelly MONCORGES et Alexis FARJOT :

La commission enfance jeunesse va travailler sur le sujet de l'ACM (accueil collectif de mineur) de Bessenay concernant les tarifs pour les familles, l'accès au service.

Le permis à point pour les enfants utilisant le service cantine est reconduit à la rentrée scolaire.

Commission environnement par Laurent MARION :

La commission environnement émet l'idée d'un projet de calepinage des places de parking du centre d'animation ainsi que la plantation de quelques arbres.

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902226000010 : changement des menuiseries fenêtre et porte gris vert en bois - volets persiennes vert gris - création porte de garage - changement de velus sur toit volet roulant blanc - garde-corps escalier blanc - garde-corps fenêtre gris vert - ravalement façade couleur coquille d'œuf. – Sans opposition le 06/05/2026

DARGERIE Emmanuel et ABRIAL Estelle 544 chemin de la Chapelle

DP06902223000009M01 : Deux modifications par rapport à la DP06902223000009 :

Modification de la toiture de la terrasse abritée, création d'une toiture à deux pans avec 30% de pente. Revêtement inchangé : tuiles rouges plates. La baie vitrée en PVC blanc avec VR intégré sur la façade Ouest est décalée de 100cm sur la droite – sans opposition le 06/05/2026

BUDKIEWIEZ Morgane 1 impasse Chaverot

DP069022260000013 : Pose de 18 panneaux solaires photovoltaïques de puissance 500 Wc et de dimension 1950 mm x 1134 mm x 30 mm, disposés en 2 rangées de 9 panneaux (en portrait) sur toiture orientation Sud. Panneaux de marque Bourgeois Global anti-reflets. Couleur : NOIR – sans opposition 06/05/2026

IZYWATT (GOURHANT BERNARD) 837 route de Bessenay

DP069022260000014 : Reconstruction d'un abri de jardin – sans opposition 13/05/2026

BERNABEU Raphaël 180 chemin de Balmont

22 juin 2026

DP06902226000015 : Installation de 6 panneaux photovoltaïques pour autoconsommation surface 9m2 sur toiture existante – sans opposition 22/05/2026

RT ACCOMPAGNEMENT (VIETTI Mickaël) 44 rue du Colombier

DP06902226000016 : Remplacement de deux fenêtres existantes au 1^{er} étage en PVC et volets roulants même couleur – sans opposition 08/06/2026

PASTY Mathilde et MIGUET Savinien 4 chemin de la Varenne

DP06902226000017 : Pose de 10 panneaux solaires couleur noir en surimposition puissance 4.3 KWC autoconsommation + revente – sans opposition 08/06/2026 – Annulée le 19/06/2026 à la demande du pétitionnaire

PRÉ Pierre 853 chemin de Biesse aux Mollières

DP06902226000019 : Pose d'une pompe à chaleur pour climatisation – sans opposition 17/06/2026

FARJOT Alexis 103 chemin de la Brosse Le Clos du Verger

Permis de construire :

PC06902226000002 : Rénovation complète d'une maison d'habitation, rénovation énergétique globale, surélévation partielle du bâtiment, changement des menuiseries et modification de certaines fenêtres, pose de volets roulants aluminium couleur marron. Création d'une clôture avec pose d'un portail et portillon en acier couleur noir – accordé le 08/06/2026

GABRILLARGUES Léo et GOUGNE Améline 196 chemin des Angelots

La séance est levée à 21h45

<u>Le Maire</u>	<u>Le secrétaire de séance</u>
Franck CHAVEROT	Mathieu CHAPOT
	

